

OBJET : Arrêté relatif à la déversement des eaux usées des entreprises de la Tannerie de Limoges Métropole, en vertu de l'article 170 de la Loi n° 2015-1718 du 23 décembre 2015 relative à la simplification du droit, au développement des territoires et à l'attractivité économique, et de l'article 171 de la Loi n° 2015-1718 du 23 décembre 2015 relative à la simplification du droit, au développement des territoires et à l'attractivité économique, et de l'article 172 de la Loi n° 2015-1718 du 23 décembre 2015 relative à la simplification du droit, au développement des territoires et à l'attractivité économique.

ARTICLE 1 : OBJET DE L'ARRÊTÉ

L'arrêté relatif à la déversement des eaux usées des entreprises de la Tannerie de Limoges Métropole, en vertu de l'article 170 de la Loi n° 2015-1718 du 23 décembre 2015 relative à la simplification du droit, au développement des territoires et à l'attractivité économique, et de l'article 171 de la Loi n° 2015-1718 du 23 décembre 2015 relative à la simplification du droit, au développement des territoires et à l'attractivité économique, et de l'article 172 de la Loi n° 2015-1718 du 23 décembre 2015 relative à la simplification du droit, au développement des territoires et à l'attractivité économique.

ARTICLE 2 : CARACTÉRISTIQUES DES EAUX

1. Description générale.
2. Valeurs limites de pollution.
3. Valeurs limites de pollution.
4. Valeurs limites de pollution.
5. Valeurs limites de pollution.
6. Valeurs limites de pollution.
7. Valeurs limites de pollution.
8. Valeurs limites de pollution.
9. Valeurs limites de pollution.
10. Valeurs limites de pollution.

ARRÊTÉ

Arrêté de déversement des eaux usées de la Tannerie de Limoges

1 DOCUMENT - Publié le 1 Mars 2024

 **ARR_ASST_24937_DEVERSEMENT_EAUX_USEES_TANNERIE_LIMOGES.pdf**
(.pdf, 1,3 Mo)

 **TÉLÉCHARGER**